



GÉNÉRATION
FORÊTS



Le 05 octobre 2015.

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre,
Hôtel de Matignon
57 rue de Varennes,
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Le 30 septembre 2015, le Directeur Général de l'Office National des Forêts distribuait aux organisations syndicales de l'établissement le document suivant : contrat d'objectif et de performance 2016–2020.

Ce projet, validé sans doute par vos services, résulte du travail interministériel commencé en début d'année. Il sera présenté au conseil d'administration de l'ONF le 8 octobre.

Après l'interruption précipitée du précédent contrat, on nous avait annoncé une négociation politique. Ceci nous amenait assez sérieusement à penser que les choses devaient évoluer favorablement, tant nous sommes persuadés de l'intérêt que les élus et les citoyens portent à la forêt.

Or, le résultat est des plus surprenants, et selon nous, bien loin des attentes des propriétaires et des personnels gestionnaires de la forêt publique. En voici quelques exemples :

- Si la stabilité des effectifs globaux de l'établissement semble garantie à compter de 2017, l'année prochaine verra encore une fois la suppression de 108 emplois (150 inscrits dans le projet de loi de finance 2016) après 25 ans de baisse continue (moins 36% des effectifs au total). Ce n'est pas le maquillage des chiffres avec l'embauche d'emplois aidés qui masquera cette triste réalité.
- Globalement, le modèle économique de l'ONF reste inchangé alors que nous savons que ce modèle est structurellement déficitaire. Aucun nouveau financement n'est apporté de manière pérenne pour consolider le budget de l'Établissement, comme le financement des aménités positives. De ce fait, il nous est donc difficile d'imaginer qu'à terme l'emploi ne sera pas une nouvelle fois la variable d'ajustement budgétaire.
- Nous constatons de plus qu'aucune mesure n'épargne l'ONF en ce qui concerne le CAS pension. Alors que celui-ci grève considérablement le budget de l'ONF et l'entraîne inexorablement dans l'endettement. Au passage, et d'un point de vue comptable, le CAS pension en 2015 de 105M€ reprend à lui seul 75% du Versement Compensateur (140M€) garanti par l'État. La décision de faire porter par l'opérateur public le coût des pensions de retraite de ses fonctionnaires correspond ni plus ni moins à une mesure anti-fonctionnaire menaçant la qualité du service public en France. Il est important d'en atténuer les effets dès à présent.

- Sur les aspects techniques, la seule piste suivie est la baisse prévue de la qualité de la gestion, différenciant les forêts par leurs enjeux ou leur taille. Ce renoncement met à mal la notion de péréquation à laquelle nous sommes extrêmement attachés, et semblait-il vous aussi. Aujourd'hui, l'État s'apprête à différencier sa gestion forestière, demain ne l'abandonnera-t-il pas ?
- La vente de forêts domaniales est explicitement prévue (forêts de moins de 150 ha - recettes totales budgétisées 140M€ - *annonce faite par le DG ONF à Challenge le 01/10/2015*), pour réaliser des acquisitions foncières ou des travaux d'investissement et donc plus récemment pour résorber l'endettement de l'ONF. Ainsi, pour la première fois l'État envisage que la forêt paie elle-même son entretien. L'État s'apprête à diminuer sa surface forestière et à vendre son patrimoine forestier allant ainsi à l'encontre de l'histoire de la nation. Cela, les forestiers que nous sommes ne peuvent l'accepter !
- L'État *précisera pour ses services, dans un délai d'un an après la signature du contrat, la nature des réponses à apporter aux demandes de sortie du régime forestier éventuellement présentées par les collectivités en fonction de leurs motivations*, le régime forestier devant rester la règle de droit commun. Cette facilité de distraction est une remise en cause de la gestion des forêts publiques et d'une véritable politique forestière nationale ambitieuse.
- Enfin, les personnels ne seront pas mieux traités, puisque sans aucune approche statutaire ou légale, la direction de l'ONF s'apprête à transformer l'emploi public en emploi privé. Le statut de fonctionnaire est une garantie, notamment d'indépendance, pour les personnels, qu'ils travaillent sur le terrain ou dans les services de soutien, face aux intérêts souvent divergents de nos interlocuteurs. Cette disposition, comme celle visant à regrouper les instances représentatives du personnel, nous font craindre une privatisation à terme de notre établissement.

Nous arrêterons ici l'exposé de nos griefs sur ce projet de contrat, mais il y en a d'autres. Nous devons vous avouer que nous ne comprenons absolument pas la démarche du gouvernement qui affiche un soutien à l'Office national des forêts et qui dans les faits le fragilise à moyen, voire à court terme.

Nous comprenons d'autant moins les propositions qui sont faites, alors que la France, avec raison, s'enorgueillit d'accueillir cet automne la COP 21. Le décalage entre les ambitions affichées à l'international et la fragilisation du gestionnaire des forêts publiques est pour le moins discordant.

Monsieur le Premier Ministre, nous sommes persuadé que la forêt mérite beaucoup mieux, et nous appelons de votre responsabilité et de votre engagement, pour que le prochain contrat État/ONF soit réellement porteur d'avenir.

C'est pourquoi et une nouvelle fois, nous vous sollicitons pour vous rencontrer et discuter de l'avenir de cet opérateur unique et des forêts publiques françaises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'intersyndicale ONF,

- CGT Forêt : Pascal LECLERC - leclercq.pascal0691@orange.fr
- EFA CGC : Gilles VAN PETEGHEM - gilles.vanpeteghem@efa-cgc.fr
- Génération Forêt UNSA : Michel ABLANCOURT - michel.ablancourt@onf.fr
- SNPA ONF FO : Marc COULON - snpa.onf.fo@wanadoo.fr
- SNTF-FO : Laurent DELANNOY - l.delannoysntf2@free.fr